



Rapport d'activité
Observatoire
départemental de la
protection de l'enfance 79





/Sommaire

Édito de la Présidente et de la Vice-Présidente en charge des Solidarités, de la cohésion sociale et de la protection de l'enfance	5
Introduction	7
Partie 1	
Les chiffres pour 2020 en prévention et protection de l'enfance	8
Les chiffres-clefs de la direction Enfance famille	9
Informations préoccupantes et signalements	11
Les actions de prévention	13
Les données relatives aux placements	16
La diversification de l'offre en prévention et en protection entre 2018 et 2020	18
Partie 2	
Retour sur la 1^{re} année d'activité de l'ODPE 79	20
La structuration de la gouvernance de l'ODPE 79	21
Calendrier 2021 des instances de l'ODPE 79	23
Les travaux de l'année 2021	24
Annexes	30
Annexes	31
Arrête de composition de l'ODPE 79	32



/Edito

Une meilleure connaissance pour un meilleur accompagnement

Une année vient de s'écouler pour l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance. Ce premier anniversaire scelle les engagements de toute une équipe au service de la protection de l'enfance. Professionnels de l'État, de la Justice, associations, acteurs de la santé, formateurs... vous êtes tous réunis pour accompagner et protéger l'enfance en danger. Vous œuvrez tous au quotidien pour aider cette jeunesse fragilisée à grandir, à bien grandir.

En tant que chef de file de la protection de l'enfance en Deux-Sèvres, le Département a présidé et coordonné l'ODPE durant cette année 2021 qui, malgré la crise sanitaire, a vu l'observatoire se déployer. Sa composition pluri-institutionnelle en fait sa force de frappe. Son déploiement a permis d'engager les premiers travaux.

Le vote du nouveau schéma départemental Enfance, adolescence et parentalité 2021-2026 ainsi que l'intégration du réseau de lutte contre la prostitution furent 2 temps forts de l'année 2021 répertoriés dans ce rapport d'activité. Ce dernier, témoignage de nos ambitions et de vos compétences pour la protection de l'enfance, déroule également l'année 2022 et ses défis à relever pour construire un avenir meilleur aux enfants qui nous sont confiés.

Bonne lecture,



Coralie Dénoues

Présidente du Conseil départemental

&



Béatrice Largeau

Vice-Présidente en charge des Solidarités, de la cohésion sociale et de la protection de l'enfance



/Introduction

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance prévoit la mise en place d'un observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE), placé sous l'autorité du président du conseil général (départemental aujourd'hui) et ayant pour missions :

- de recueillir, d'examiner et d'analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le département ;
- d'être informé de toute évaluation des services et établissements intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance ;
- de suivre la mise en œuvre du schéma départemental ;
- de formuler des propositions et avis sur la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance dans le département ;
- de réaliser un bilan annuel des formations continues délivrées dans le département et élaborer un programme pluriannuel pour répondre aux besoins en formation de tous les professionnels de la protection de l'enfance sur le territoire.

L'ODPE doit notamment favoriser la collaboration et l'articulation entre l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance.

Le schéma de prévention et de protection de l'enfance et de la famille adopté en septembre 2014 prévoyait la mise en place de cet ODPE dès 2015. Compte tenu des autres projets et notamment la refondation de la politique enfance famille engagée à l'été 2015, le Département des Deux-Sèvres a repoussé sa mise en œuvre.

Le 11 septembre 2018, un premier temps de communication à l'attention des agents de la direction Enfance famille et des partenaires a été organisé afin de présenter l'activité et des données départementales, de valoriser certains projets et de faire intervenir des partenaires sur leur activité.

Cette rencontre multi-partenariale, ayant rassemblé près de 230 personnes, a été l'occasion de réaliser un premier recensement des acteurs à mobiliser dans le cadre du futur ODPE 79.

La mise en place de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance nécessite toutefois des moyens dédiés, au regard des missions qui lui sont confiées. C'est pourquoi le Département des Deux-Sèvres a fait le choix en 2020 d'ouvrir un

poste de conseiller technique enfance adolescence et parentalité, ayant la responsabilité de cet ODPE et un rôle d'appui aux différents services sur les projets transversaux. Son arrivée en janvier 2021 a permis de lancer le déploiement effectif de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance des Deux-Sèvres.

Le présent rapport est destiné à l'ensemble des acteurs associés à l'ODPE 79 et a pour objet :

- de présenter les données clefs relatives à l'activité en prévention et en protection de l'enfance ;
- de retracer les actions menées par l'observatoire au cours de l'année écoulée ;
- de présenter les perspectives de l'observatoire pour l'année à venir.

Il sera présenté chaque année sur la base des chiffres consolidés de l'année N-1.



PARTIE 1

les chiffres pour 2020

en prévention

et protection de l'enfance



/Les chiffres-clefs de la direction Enfance famille

La direction de l'Enfance et de la famille a, en 2020, un budget de fonctionnement de **43,7 M€** hors masse salariale (sauf assistants familiaux et Maison départementale de l'enfance). Le budget de la direction Enfance famille a augmenté de 14 % entre 2014 et 2020.

» Effectifs des agents DEF au 31 décembre de chaque année

	2018	2019	2020
TOTAL	682	696	705
DONT ASSISTANTS FAMILIAUX	231	234	241

13 postes permanents ont été créés entre 2018 et 2020 pour répondre à l'accroissement et la complexification de l'activité.

» Total des formations des agents DEF au 31 décembre de chaque année

	2018	2019	2020*
NOMBRE D'AGENTS FORMÉS	492	519	464
NOMBRE DE JOURNÉES DE FORMATION	2 262,10	3 159	1 259,50

* Année 2020 impactée par la crise sanitaire

» Formations supports et expertise métier les plus réalisées au 31 décembre de chaque année

2018		2019		2020*		
	Thématique	Nombre agents	Thématique	Nombre agents	Thématique	Nombre agents
1	Analyse des pratiques et supervision	206	1	Analyse des pratiques et supervision	209	209
2	Logiciels	142	2	Journée pro. ASG	137	137
3	Journée pro. ASG	138	3	Logiciels	29	29
4	Savoirs-être et organisation au travail	47	4	Prévention des risques routiers	28	28
5	Management	42	5	Sécurité/secours	27	27

1 PARTIE 1
Les chiffres clés du Département des Deux-Sèvres
en prévention et protection de l'enfance pour l'année 2020

2018			2019			2020*		
	Thématique	Nombre agents		Thématique	Nombre agents		Thématique	Nombre agents
6	Diplôme d'Etat Assistant familial	33	6	Diplôme d'Etat Assistant familial	46	6	Commission de surendettement	22
7	Sécurité/secours	23	7	Anglais pour les travailleurs sociaux	42	7	Prise en main d'un véhicule électrique	20
8	Prévention des risques - Travail sur écran	15	8	Rédaction de documents professionnels	35	8	Sécurité/secours	17
-	Rédaction de documents professionnels	15	9	Savoirs-être et organisation au travail	24	9	Management	12
10	Formations d'intégration	11	10	Management	23	10	Habilitation électrique	7

* Année 2020 impactée par la crise sanitaire

» Formations aux problématiques des publics les plus réalisées au 31 décembre de chaque année

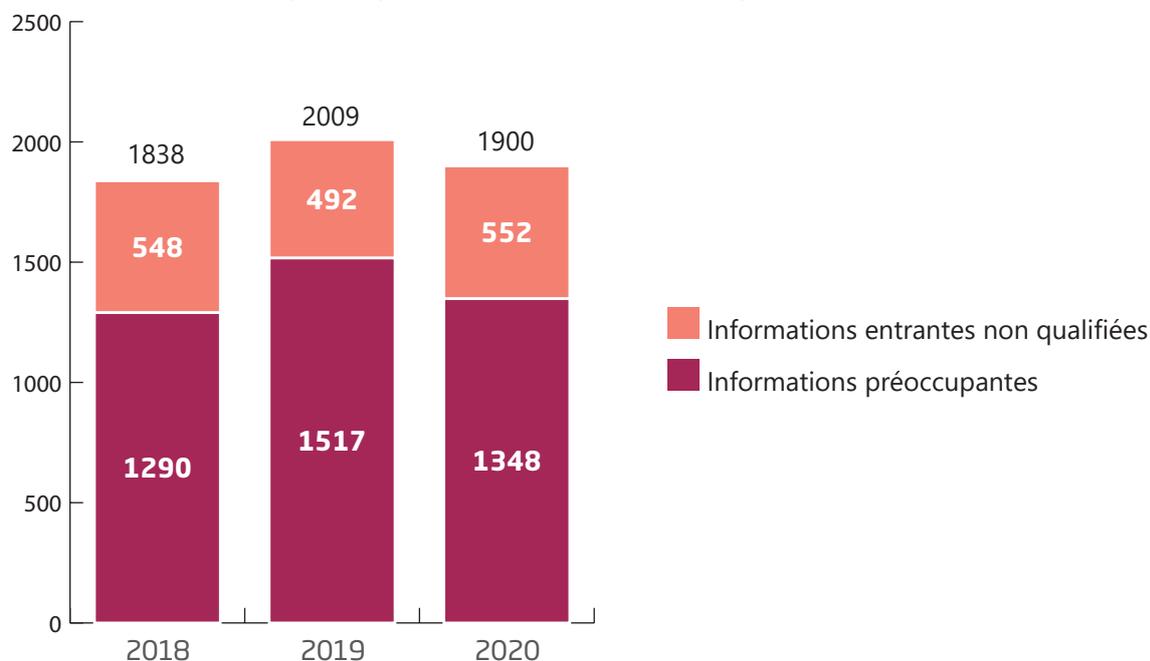
2018			2019			2020*		
	Thématique	Nombre agents		Thématique	Nombre agents		Thématique	Nombre agents
1	Violences intrafamiliales	55	1	Problématiques adolescentes	49	1	Violences intrafamiliales	22
2	Santé mentale/handicap	45	2	Interculturalité	34	-	Commission de surendettement	22
3	Commission de surendettement	22	3	Commission de surendettement	29	3	Stage préparatoire accueil 1er enfant	19
4	Problématiques adolescentes	19	4	Santé mentale/handicap	28	4	Interculturalité	16
5	PRADO : accompagnement au retour à domicile	15	5	Parentalité	27	5	Attachement	12
6	Stage préparatoire accueil 1er enfant	13	6	MJAGBF	20	6	Problématiques adolescentes	5
-	Parentalité	13	7	Enfants violents	13	-	Problématiques du jeune enfant	5
8	SI/SIAO	11	8	Protection de l'enfance et participation des familles	12	7	Addictions	4
-	Suicide	11	9	Suicide	9	-	Suicide	4
10	Addictions	8	10	Addictions	4	-	Parentalité	4

* Année 2020 impactée par la crise sanitaire



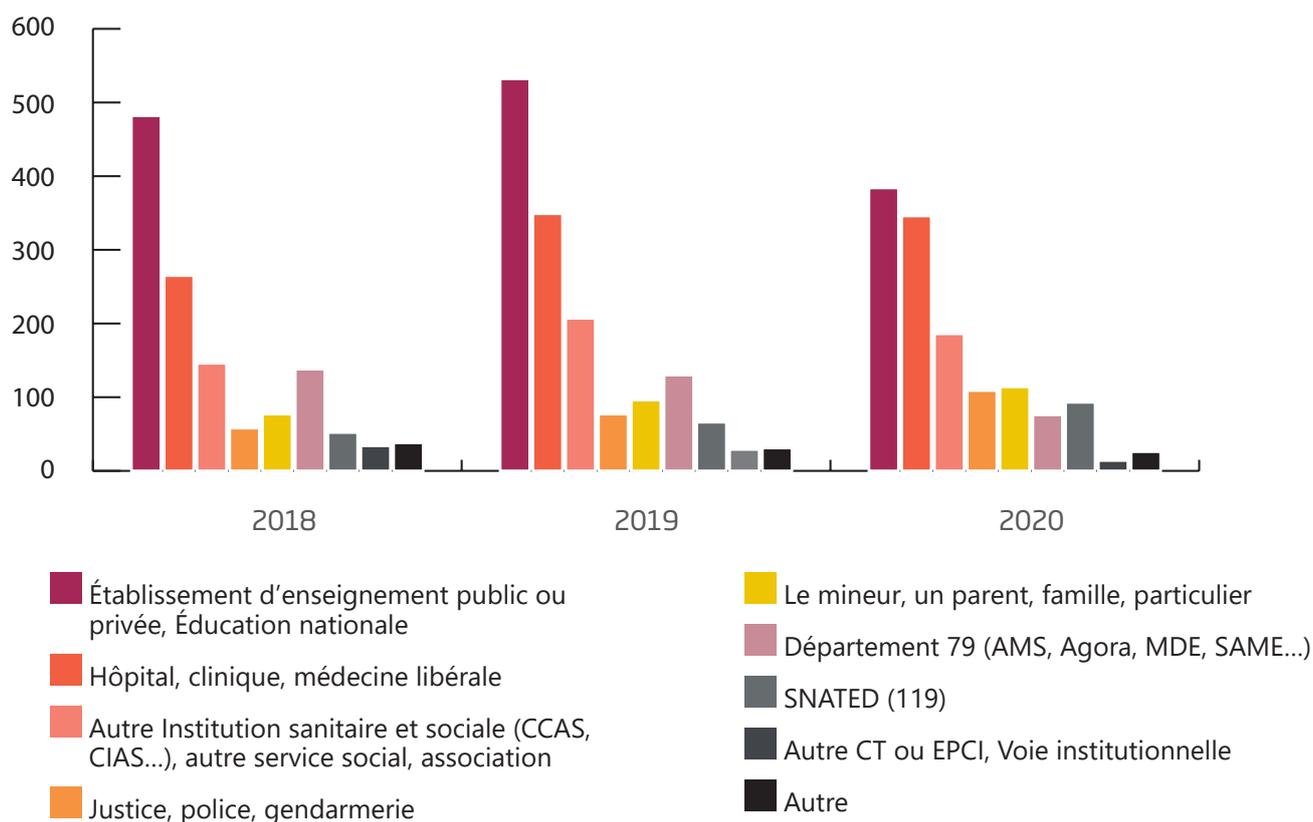
/Informations préoccupantes et signalements

» Informations entrantes et préoccupantes au 31 décembre de chaque année



L'année 2020 a été impactée par la crise sanitaire mais il semble que le maillage partenarial déployé ces dernières années permette de mieux repérer les situations préoccupantes.

» Origines des informations préoccupantes au 31 décembre de chaque année



1 PARTIE 1 Les chiffres clés du Département des Deux-Sèvres en prévention et protection de l'enfance pour l'année 2020

Les informations préoccupantes provenant de manière significative de l'Éducation nationale, les éléments ci-dessous permettent de cibler quelques éléments d'analyse.

» IP et signalements rédigés par l'Éducation nationale

ANNÉE SCOLAIRE	TOTAL ENFANTS CONCERNÉS	TOTAL ÉCRITS
2019/2020	290 (65 % IP et 35 % signalements)	245
2020/2021 (du 01/09 au 20/05)	331 (62 % IP et 38 % signalements)	285

» Violences intrafamiliales du 1^{er} septembre 2020 au 20 mai 2021

IP / SIGNALEMENTS	VIOLENCES PHYSIQUES	VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES	VIOLENCES SEXUELLES	TOTAL
IP	38	15	5	58
Signalements	39	1	27	67
Total	77	16	32 (+100 %)	125 (+4 %)

» Point sur le décrochage / l'absentéisme scolaire

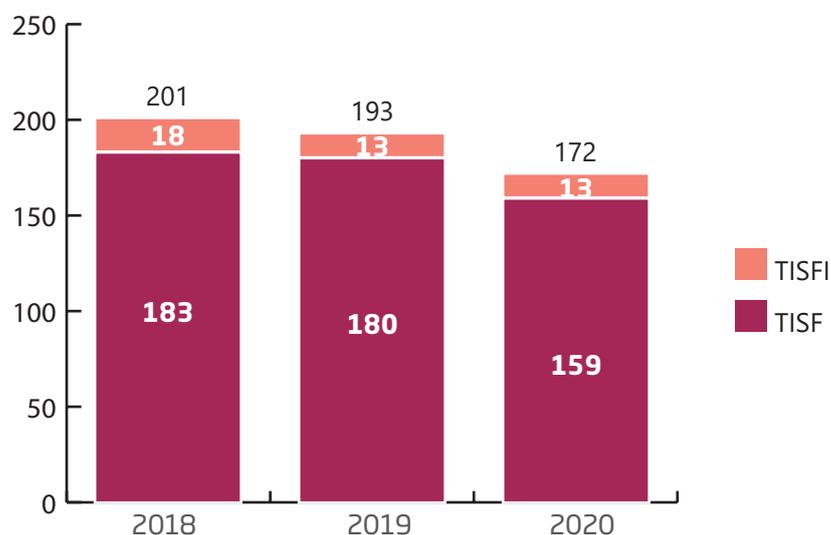
62 écrits relevant de la protection de l'enfance mentionnent une problématique de décrochage ou d'absentéisme scolaire comme élément d'inquiétude.

Cela représente environ 22 % des situations d'enfants signalées.



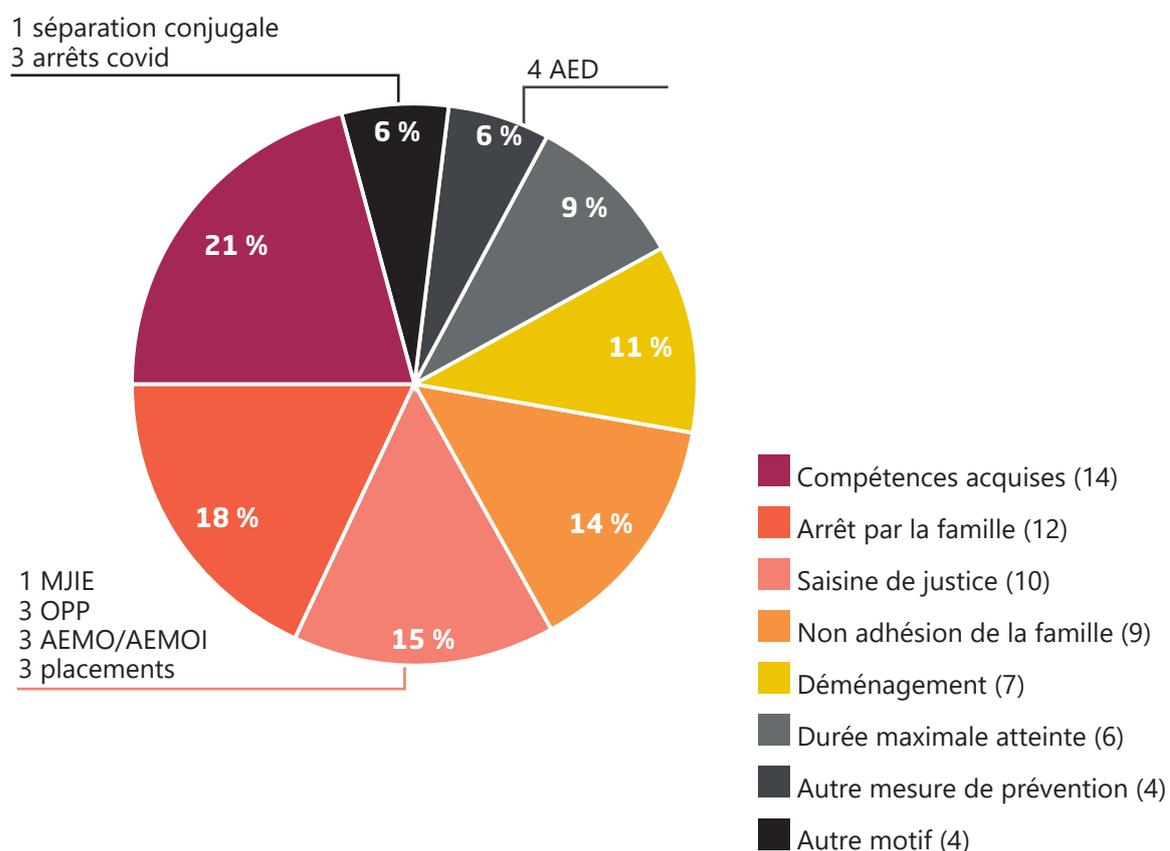
/Les actions de prévention

» TISF Prévention - nombre de mesures



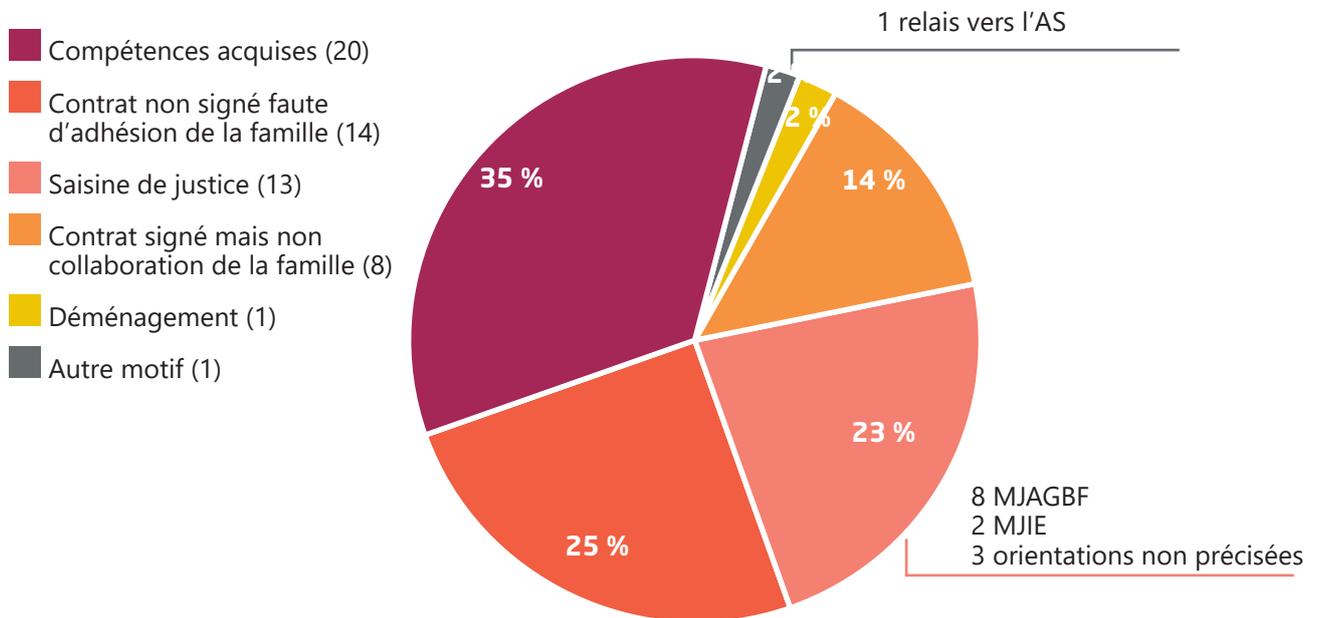
En 2016, les TISFI (techniciens de l'intervention sociale et familial intensive) ont été mis en place, initialement pour les parents déficients. Depuis fin 2020, ils bénéficient également aux parents d'enfants porteurs de handicap.

» TISF – Motifs des fins de mesures entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 (66 au total)

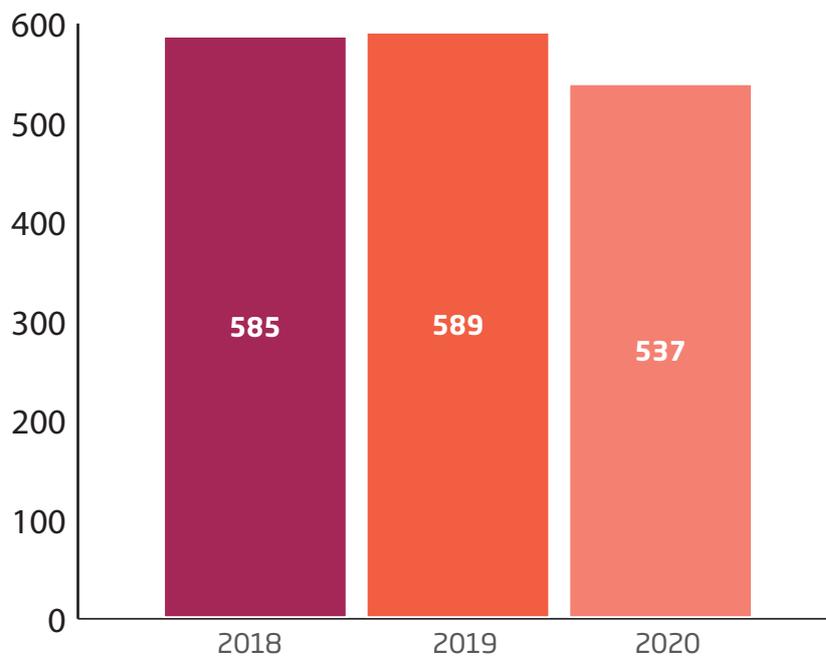


1 PARTIE 1
Les chiffres clés du Département des Deux-Sèvres
en prévention et protection de l'enfance pour l'année 2020

» AESF – Motifs des fins de mesures entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 (57 au total)

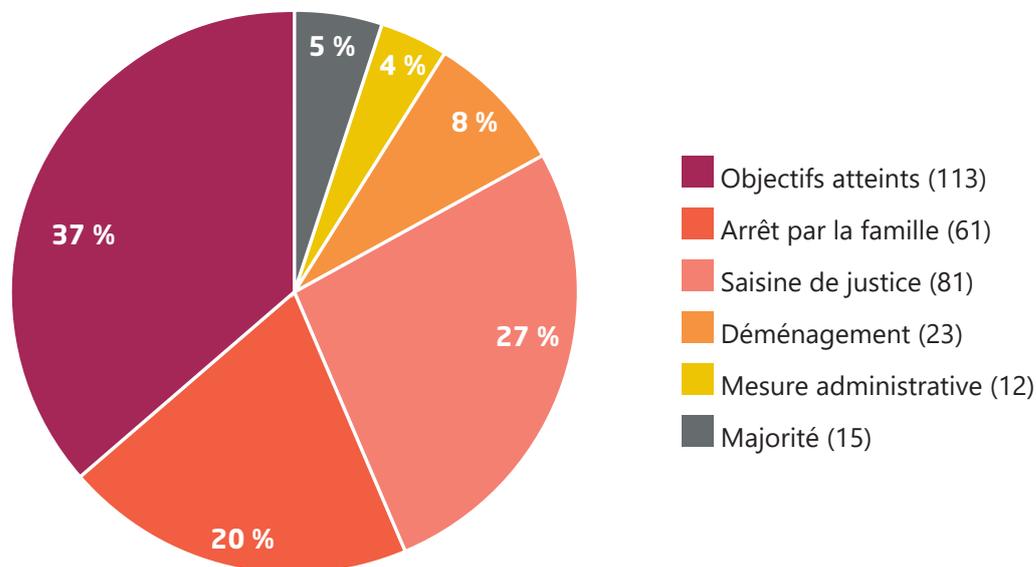


» Suivi à domicile – AED





» Suivi à domicile – Motifs de sortie des AED (305 au total)

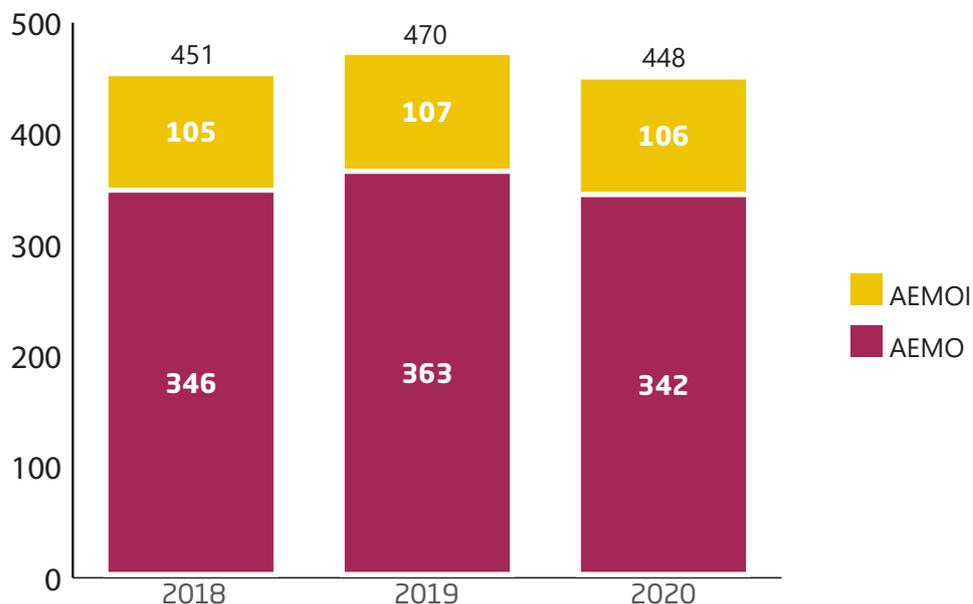


Depuis septembre 2020, une réflexion est en cours concernant l'impact de l'ensemble des dispositifs de prévention : par exemple le nombre de mesures qui atteignent leurs objectifs, qui se transforment en une autre mesure administrative ou une mesure judiciaire.

L'objectif du Département est de mieux comprendre les parcours et d'aller plus loin.

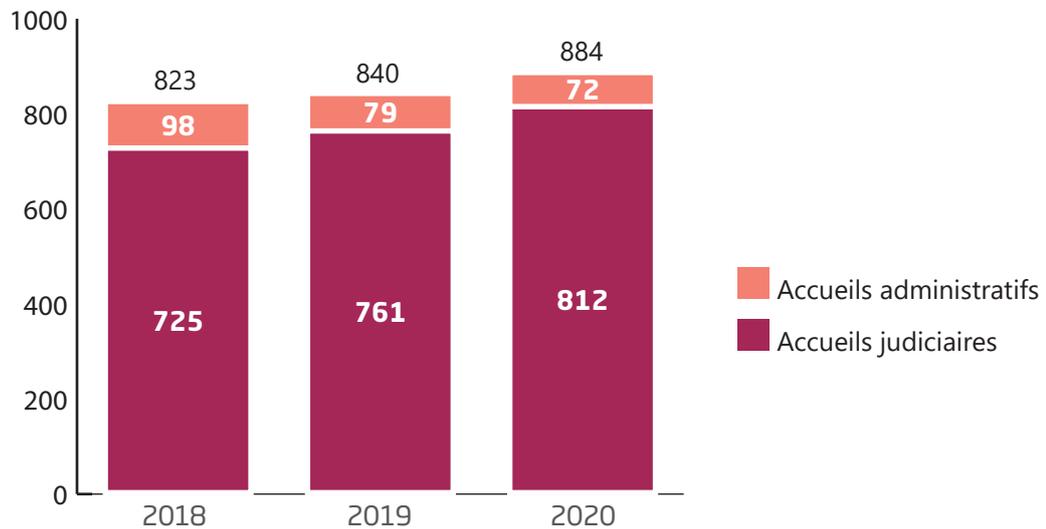
» Suivi à domicile – AEMO/AEMOI au 31 décembre de chaque année

Pour les mesures à domicile, on compte davantage de mesures administratives que judiciaires.

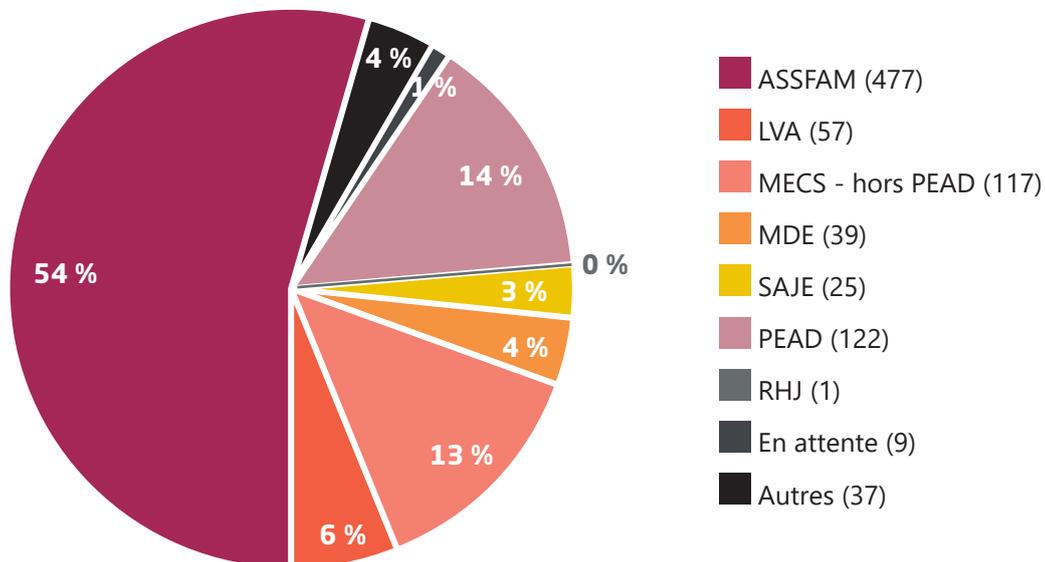


/Les données relatives aux placements

» Placements hors MNA au 31 décembre de chaque année



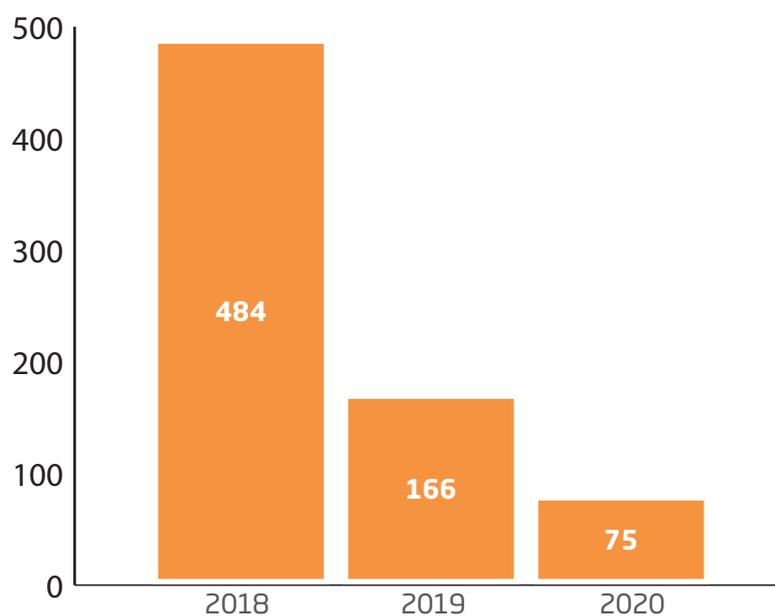
» Répartition des mineurs par prise en charge (884 au total)



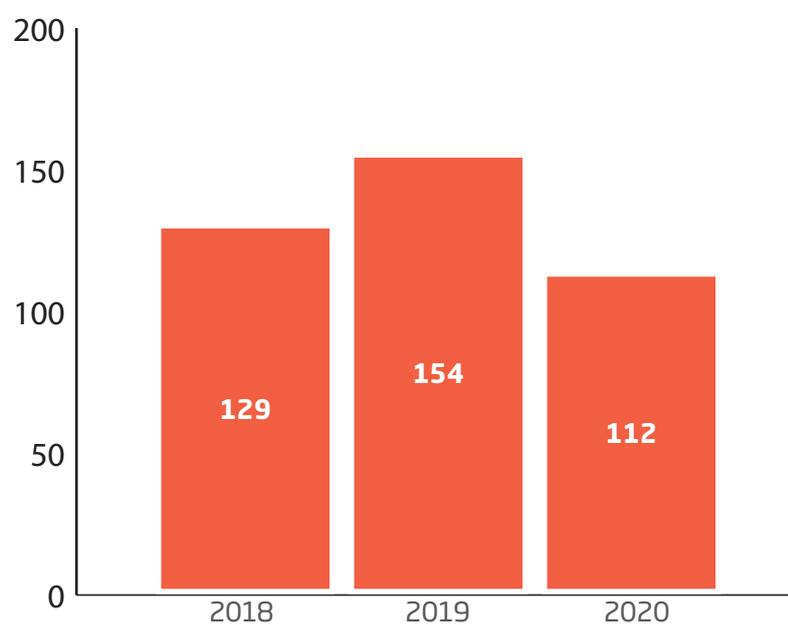
Les Placements éducatifs à domicile (PEAD) sont en forte progression depuis 2016. Dans le cadre du schéma départemental, un travail sur un référentiel est prévu.



» Mineurs non accompagnés – MNA primo-arrivants



» Mineurs non accompagnés – MNA effectivement pris en charge (hors primo-arrivants)



Le chiffre de 112 MNA pris en charge en 2020 s'explique par le fait que ces derniers arrivent sur le territoire de plus en plus tardivement (vers 16 ou 17 ans). Ainsi, ils basculent vite dans la catégorie jeunes majeurs.

1 PARTIE 1 Les chiffres clefs du Département des Deux-Sèvres en prévention et protection de l'enfance pour l'année 2020

» Jeunes majeurs – Contrats jeunes majeurs

La crise sanitaire a mené à une augmentation des Contrats jeune majeur (CJM) puisqu'elle a causé un blocage des projets d'autonomie des jeunes. Une commission jeunes majeurs se réunit tous les mois pour examiner les demandes de CJM depuis novembre 2019. En 2020, plus de 80 % des jeunes ayant atteint la majorité ont bénéficié d'un CJM et sur les près de 20 % restants, plus de 80 % n'ont pas fait de demande de contrat.

En outre, le Département s'est mobilisé sur ce sujet avec la création d'un poste de référent jeune majeur en 2018 reconnu ensuite dans la contractualisation avec l'État relative au plan pauvreté en 2020.

» Nombre de contrats jeune majeur en cours au 31 décembre de chaque année

	21/12/2018	21/12/2019	21/12/2020
Total CJM	52	52	87
Dont MNA	15	16	44

/La diversification de l'offre en prévention et en protection entre 2018 et 2020

La diversification de l'offre d'accueil est un travail mené depuis la refondation de la politique enfance famille, engagée à l'été 2015 suite à une explosion des placements au cours des premiers mois de 2015 (la capacité d'accueil étant saturée) et la charge de travail, en particulier ceux du service de l'aide sociale à l'enfance.

Cette diversification a concerné à la protection de l'enfance mais également la prévention, en vue d'offrir des alternatives pour que le placement ne devienne qu'un dernier recours et, quand il ne peut être évité, d'essayer d'en limiter la durée par la mise en œuvre de projets adaptés aux enfants et à leur famille.

L'ensemble des partenaires (associations de TISF, MECS, LVA, Maison départementale de l'enfance,...) a été sollicité pour ajuster et développer l'offre d'accompagnement et d'accueil en travaillant sur des interventions intensives, des temps de répit, ou encore des dispositifs d'urgence.

La diversification de l'offre se poursuit donc depuis plusieurs années avec la volonté de maintenir les enfants dans leur milieu familial quand cela est possible et d'adapter les dispositifs aux besoins qui évoluent sans cesse, ce qui nécessite souplesse et réactivité.

Le Département des Deux-Sèvres a contractualisé dans ce sens avec l'État en 2020, dans le cadre de son contrat de prévention et de protection de l'enfance.



Quelques données clefs sur les dernières années :

- Augmentation du nombre d'assistants familiaux
 - ▶ 241 en 2020 soit + 4 % depuis 2018
- Augmentation des places de MNA
 - ▶ 130 places soit + 8 % depuis 2018
- Augmentation des places en MECS
 - ▶ 239 en 2020 soit + 15 % depuis 2018
- Création du lieu de vie situations complexes de Barayole
- Séjour de rupture en Andalousie
- Création du dispositif d'accueil de jour de la Maison départementale de l'enfance en juin 2021
 - ▶ 10 places ouvertes pour une première expérimentation



PARTIE 2

Retour

sur la 1^{re} année

d'activité de l'ODPE 79



/La structuration de la gouvernance de l'ODPE 79

Composition de l'ODPE 79

Précisée par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, la composition de l'observatoire lui confère une place stratégique dans la définition et le suivi des politiques locales de protection de l'enfance. L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance est en effet institutionnalisé comme un acteur central et un lieu privilégié de ressources et de concertation entre les acteurs locaux. C'est pourquoi, le décret n° 2016-1285 du 29 septembre 2016 est venu préciser la composition pluri-institutionnelle de l'ODPE :

- des représentants de l'État dans le département : Préfet, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, inspecteur d'académie et directeur académique des services de l'Éducation nationale, directeur territorial de la PJJ, directeur départemental de la sécurité publique, commandant du groupement de gendarmerie ;
- des représentants du Conseil départemental : Président, ASE, PMI, service social ;
- le directeur de l'ARS, le directeur de la MDPH et le directeur de la CAF ;
- deux magistrats du siège (dont un juge des enfants) et un magistrat du Parquet ;
- des représentants de l'ordre des avocats et de l'ordre des médecins ainsi que des professionnels de santé (notamment de la pédiatrie, de la pédopsychiatrie, de la périnatalité, de la médecine légale) ;
- des représentants d'associations concourant à la protection de l'enfance, notamment des gestionnaires d'établissements et services ;
- un représentant de l'UDAF ;
- des représentants de l'ADEPAPE et d'associations représentant des enfants, adolescents et familles ou de défense des droits des enfants ;
- des organismes et universités délivrant des formations continues dans le domaine de la protection de l'enfance ;
- d'autres acteurs institutionnels et associatifs et personnes qualifiées.

La liste des membres de l'ODPE est fixée par un arrêté qui a été adopté le 21 janvier 2021¹. Mais, en tant que de besoin, l'ODPE peut associer à ses travaux tout organisme ou personne qu'il estime utile. Le Département des Deux-Sèvres a fait le choix d'une composition très large afin de représenter un maximum d'acteurs concourant tant à la prévention qu'à la protection de l'enfance.

Ce sont donc 160 professionnels, toutes structures confondues, qui sont intégrés à l'ODPE 79.

Déploiement des instances de l'ODPE 79

Le cadre réglementaire impose aux ODPE de se réunir au moins une fois par an avec l'ensemble de leurs membres. Toutefois, afin de mener à bien les missions qui lui sont confiées, l'ODPE 79 s'est également structuré, en 2021, autour de plusieurs instances stratégiques et opérationnelles, se voulant le plus pragmatiques possibles².

1 L'arrêté de composition de l'ODPE 79 est en annexe du présent rapport.

2 La composition des instances est disponible sur le site internet du Département : www.deux-sevres.fr

2 PARTIE 2 Retour sur la 1re année d'activité de l'ODPE 79



Le Département des Deux-Sèvres répond à l'obligation légale par le biais de son **assemblée plénière** qui a pour rôle de :

- partager les évolutions des principaux indicateurs ;
- informer sur l'avancée de la mise en œuvre du schéma départemental ;
- développer l'interconnaissance entre les partenaires ;
- échanger sur les travaux de l'année et les perspectives de travail ;
- recenser les besoins des acteurs de l'ODPE ;
- sensibiliser sur les enjeux de la prévention et de la protection de l'enfance.

En 2021, au regard du contexte sanitaire relatif à la COVID 19, une seule instance s'est tenue au mois de juin, en visio-conférence, et a réuni près de 80 participants (36 agents du Département et 44 partenaires). Elle a permis de présenter la structuration globale de l'ODPE 79 à l'ensemble des partenaires, de faire un état des lieux des données en prévention et protection de l'enfance depuis la rencontre de 2018 et de mettre en avant les actions marquantes des 3 dernières années. En outre, la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, nouvellement arrivée en poste, a été invitée par l'ODPE 79 à intervenir pour se présenter à l'ensemble des acteurs de la prévention et la

protection de l'enfance et partager ses actualités.

Le Département des Deux-Sèvres souhaite à partir de 2022 pouvoir réunir l'ensemble des membres de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance deux fois dans l'année.

En matière de pilotage stratégique, l'ODPE 79 est constitué d'un **comité de pilotage** restreint composé des principaux partenaires que sont la Préfecture, la DDETSPP, les services de l'Éducation nationale et de l'Académie, le Parquet, le tribunal judiciaire, la CAF, le groupement hospitalier de territoire, la MDPH et l'ARS.

Cette instance a pour mission de :

- définir les orientations stratégiques de l'année ;
- suivre et mettre en œuvre l'ODPE 79 ;
- prescrire des études ou des travaux aux instances de l'ODPE 79 ;
- arbitrer sur les travaux des différentes commissions.

Elle a été réunie deux fois en 2021, en avril et en novembre, en amont des assemblées plénières.



Afin ensuite de répondre à la mission relative au **suivi du schéma départemental enfance, adolescence et parentalité**, un comité spécifique a été constitué avec les pilotes et copilotes (professionnels du Département et des structures partenaires) des fiches actions qui le composent. Cette instance permet de faire un point d'étape deux fois dans l'année sur l'avancée des projets fléchés et d'arbitrer et réajuster en fonction du contexte.

Des **commissions** spécifiques ont également été mises en place sur les volets **communication et formation**. Elles permettent de répondre aux missions de l'ODPE 79 et de suivre les engagements pris par le Département dans le cadre des contractualisations relatives au plan pauvreté et à la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Ces commissions permettent de recenser les besoins des professionnels et de travailler sur les réponses à apporter en collaboration avec les directions communication et ressources humaines.

A noter :

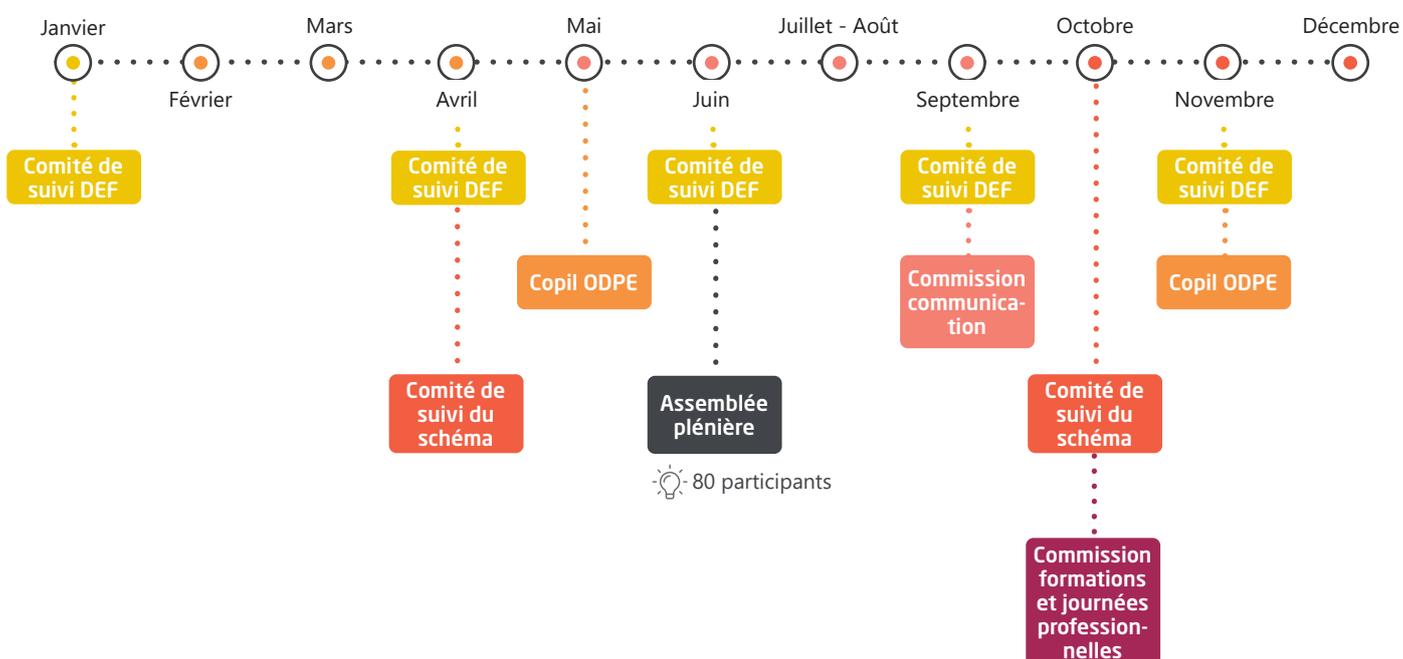
Le recensement des besoins en formation/sensibilisation, effectué auprès des services en 2021, a mis en exergue les thématiques suivantes :

- les écrits professionnels en protection de l'enfance ;
- le référentiel HAS ;
- l'usage du numérique chez les enfants/ados ;
- la prostitution des mineurs ;
- la gestion de projet ;
- la parole de l'utilisateur ;
- les violences intrafamiliales et violences faites aux enfants ;
- l'hypersexualité.

Certaines d'entre elles sont soit intégrées au plan de formation 2022, soit fléchées sur des futures journées professionnelles des services, soit envisagées pour 2023.

Pour alimenter son travail et les diverses instances évoquées, l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance peut solliciter ponctuellement **le comité de suivi de la direction Enfance famille**, qui réunit les responsables et conseillers techniques des différents services. Il est mobilisé pour recenser les besoins des professionnels en matière de formation, communication, recherches, mais aussi pour demander la transmission de données.

/ Calendrier 2021 des instances de l'ODPE 79



Cette première année de déploiement a permis la mise en place de la quasi-totalité des instances structurant l'action de l'ODPE 79. Le temps de déploiement et la crise sanitaire en cours n'ont toutefois pas permis le lancement de la **commission jeunes et familles**. Envisagée comme une instance évolutive et malléable, afin de s'adapter aux futurs projets participatifs ainsi qu'aux publics et acteurs concernés, elle sera expérimentée sur l'année 2022.

/ Les travaux de l'année 2021

L'ODPE 79 au cœur d'un réseau

Le déploiement de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance 79 a été construit sur la base d'échanges et de ressources mises à disposition par l'ONPE (Observatoire national de la protection de l'enfance) qui intervient comme appui, mais également suite à une phase de benchmark auprès des Départements dont les ODPE étaient d'ores et déjà constitués.

Dès le mois de janvier 2021, des entretiens téléphoniques ou visio ont été organisés avec :

- l'équipe projet de l'ODPE 79 afin d'avoir leur vision globale sur les expériences des autres départements et recenser les écueils éventuels à éviter
- des homologues d'autres Départements pour connaître de manière plus précise leurs fonctionnements et difficultés éventuelles

En outre, la conseillère technique enfance adolescence et parentalité s'est appuyée sur les ressources nombreuses (études, guides, annuaire, ...) mises à disposition sur le site internet de l'ONPE, ainsi que sur le réseau des responsables d'ODPE, qui échange régulièrement sur des sujets spécifiques liés à la bonne mise en œuvre des missions qui leurs sont confiées.

Depuis la fin de l'année 2021, le réseau dispose également d'un espace collaboratif sur la plateforme Idéal Connaissance, lui permettant ainsi de centraliser les questionnements mais aussi le partage d'actualités et événements, d'expérimentations, ou encore de documentation.

Communication interne et externe

L'ODPE est une instance facilitatrice, de travail en réseau et d'articulation. Répondre à ces prérogatives implique de développer un plan de communication à destination des agents du Département et des partenaires de la prévention et la protection de l'enfance, et ce, pour bien se faire connaître et s'intégrer dans le paysage des acteurs du domaine, ainsi que pour lancer une dynamique de travail.

La première étape du processus de communication a été de créer une boîte mail dédiée, pour faciliter



et visibiliser les échanges entre l'ODPE 79 et les professionnels.

Deux volets ont ensuite été développés en collaboration avec la direction communication du Département des Deux-Sèvres. Un premier a été consacré à la communication interne au Département, à destination des agents de la direction Enfance famille en première intention et aux autres agents de la collectivité en seconde intention. Un second volet a été consacré à la communication auprès des partenaires et des citoyens.

Ainsi, sur 2021 les actions suivantes ont été déployées :

- Présentation de l'ODPE 79 et des documents structurant l'action de la DEF aux cadres de chaque service (schéma, CDPPE, plan pauvreté)
- Partage régulier de la lettre d'information de l'ONPE et des actualités du réseau Idéal Co aux chefs de services et conseillers techniques
- Article dédié au schéma enfance adolescence et parentalité dans le journal interne de la collectivité
- Création et diffusion de brochures ODPE 79 et schéma pour les agents du Département et les partenaires
- Mise à jour du site internet du Département avec publication de l'arrêté de composition de l'ODPE 79, de la brochure ODPE 79 et de la brochure Communication spécifique du Département sur le vote Schéma EAP 2021-2026 par le biais d'une conférence de presse, de publications sur les réseaux sociaux, d'une actualité sur le site internet, et d'une double page de présentation dans le journal du Département
- Création d'une newsletter de l'ODPE 79

pour les agents DEF et les partenaires qui a pour vocation de transmettre les actualités de l'Observatoire et de faciliter l'interconnaissance des partenaires sur les activités du Département et des acteurs du domaine

Le vote et le déploiement du nouveau schéma départemental 2021-2026

Son précédent schéma arrivant à terme en 2020, le Département des Deux-Sèvres a engagé une réflexion dès 2019 sur la production d'un nouveau schéma départemental. Ce document, rendu obligatoire par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, constitue le fil rouge de l'action départementale pour les 5 années à venir.



Le schéma Enfance, Adolescence et Parentalité 2021-2026 est le résultat d'une démarche participative qui s'est déroulée d'octobre 2019 à décembre 2020 afin de réaliser un état des lieux, d'identifier les atouts et faiblesses du dispositif, les besoins des professionnels, les enjeux du domaine et de définir les priorités d'actions. Malgré l'impact de la crise sanitaire sur ce processus d'élaboration, près d'une centaine de professionnels du Département et partenaires ont contribué à la construction de ce schéma qui a été voté le 27 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité par les élus départementaux, il répond à 4 enjeux majeurs que sont :

- L'accompagnement au quotidien des enfants, adolescents et parents
- L'accompagnement des situations particulières de ces publics
- Le maintien dans le milieu naturel
- L'évolution des pratiques professionnelles

Il est composé de 15 fiches actions dont 9 ont été engagées sur l'année 2021 et 6 devraient démarrer

Janvier 2022

Edito de Coralie Dénoués

La protection de l'enfance est gravée au cœur de l'action des Départements. En Deux-Sèvres, notre mobilisation à tous, élus, institutions et professionnels de l'enfance, sert à repenser et refonder une politique enfance-famille plus adaptée et plus utile aux enfants confiés. Les travaux de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance vont permettre d'apporter à chacun des informations utiles à la définition et au pilotage des actions et initiatives au bénéfice des jeunes Deux-Sévriens.

en 2022. Ces fiches actions sont portées par des pilotes internes au Département mais également par des partenaires tels que la gendarmerie, la MDPH, ou encore l'éducation nationale.

Au-delà des deux comités de suivi intégrés aux instances de l'ODPE, qui se sont tenus en 2021, un travail a été mené par la direction Enfance famille pour créer des outils de suivi de projet et permettre quasiment en temps réel de connaître l'état d'avancement des actions, de prévoir et organiser les différentes tâches à effectuer et de respecter les délais de mise en œuvre.

La création de ces outils a nécessité des temps de rencontres individuels et collectifs avec l'ensemble des pilotes et copilotes des fiches actions du schéma et un accompagnement par le biais d'un appui à la saisie des informations et la création d'une notice pour faciliter le remplissage.

Quelques projets phares ont d'ores et déjà bien avancés :

- déploiement de l'ODPE 79 ;
- déploiement du nouveau Projet d'accueil individualisé ;
- finalisation des outils autonomie à destination des jeunes majeurs ;
- formation de 14 nouvelles coordinatrices de conférence familiale ;
- réorganisation des staffs parentalité ;
- simplification de la fiche d'orientation des femmes enceintes.

Le schéma départemental est un document qui se veut adaptable et mobile en fonction du contexte et des enjeux du domaine. La réforme dite de la protection de l'enfance (ou loi Taquet) à venir aura probablement un impact sur les orientations départementales, et ainsi, sur le schéma enfance, adolescence et parentalité.

La réalisation d'un diagnostic sur les administrations ad hoc

L'administrateur ad hoc est une personne nommée par l'autorité judiciaire pour représenter un mineur quand ses représentants légaux ne sont pas en mesure de le faire ou qu'une telle représentation serait contradictoire avec les intérêts de l'enfant.

Suite à la loi du 14 mars 2016 qui indique que l'administrateur ad hoc doit être indépendant de toute personne morale ou physique accompagnant l'enfant, le Département ne prends plus en charge de nouvelles mesures.

Photographie du territoire Deux-Sévrien :

- Le Département 79, qui avant la loi menait des suivis de mesure, ne gère à présent qu'une trentaine de dossiers non clôturés datant d'avant 2016 ;
- L'association France victime gère une dizaine de dossiers et ne souhaite pas renouveler son agrément ;
- Toutes les autres mesures (environ 600) sont gérées par l'UDAF qui a 1 ETP en accompagnement et 1 ETP en administratif dédiés.



L'UDAF a alerté le Département car le dispositif est en voie de saturation. Elle se retrouve en outre en déficit sur cette activité car le flux des désignations ne lui permet pas de réaliser le travail administratif relatif à l'indemnisation. Une démarche de diagnostic a donc été engagée conjointement par la responsable de l'OPDE 79 et l'administratrice ad hoc du Département.

Une rencontre avec l'UDAF 79 a été réalisée pour recueillir leurs constats et expériences et le réseau des ODPE a été sollicité pour connaître le fonctionnement de leurs territoires et leurs éventuels travaux sur le sujet.

Ces éléments ont été présentés en comité de pilotage de l'ODPE le 08 novembre 2021 et ses membres ont validé la mise en place sur 2022 d'un groupe de travail pour trouver des structures qui pourraient soutenir l'UDAF dans cette mission.

Intégration du réseau de lutte contre la prostitution des mineurs

La commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle a été installée par les services de la Préfecture le 2 septembre 2021 dans le cadre du Comité local d'aide aux victimes (CLAV).

Lors de cette séance d'installation, il a été validé la création d'un réseau des acteurs de terrain qui interviennent dans la prise en charge des personnes victimes de violences et du système prostitutionnel. L'objectif de ce réseau est de pouvoir affiner l'état des lieux, de mieux repérer les personnes en situation de prostitution ou à risque, et surtout de mettre en place des actions de sensibilisation et de prévention, notamment auprès des plus jeunes.

Pour lancer ce réseau animé par la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité et les travaux collectifs afférents, une formation de 4 jours a été proposée par la Préfecture à de nombreux partenaires. Ce temps avait pour objectif de comprendre le système prostitutionnel, de repérer les conduites prostitutionnelles, de favoriser un accompagnement global des personnes en situation de prostitution et de saisir les enjeux de la prostitution des mineurs.

Le Département des Deux-Sèvres a reçu des alertes de la part des professionnels du Niortais confrontés à certaines situations. Par ailleurs, il travaille en collaboration avec l'État sur le plan national de lutte contre les violences faites aux

enfants. La direction Enfance famille a donc mobilisé deux professionnelles pour intégrer ce réseau et bénéficier du temps de sensibilisation : la conseillère technique de l'ASE et la cheffe de bureau de l'Agora – Maison des adolescents.

Le réseau doit commencer ses premiers travaux en 2022 et l'un des objectifs serait de proposer d'autres formations ou sensibilisations à un plus large champ de professionnels.

Mise en place Iodas Web au sein de la CRIP

Le Pôle des solidarités du Département des Deux-Sèvres a engagé en 2018 un travail de recensement des besoins en matière de logiciel métier, dans un souci de fiabilisation des données, d'harmonisation des statistiques, d'optimisation des procédures et d'amélioration du suivi des situations.

Iodas Web, un logiciel métier qui permet :

- l'enregistrement de toutes les procédures ;
- l'édition directe des courriers ;
- la transmission automatique de statistiques à la DREES et à l'ONPE.

Sur la base d'un cahier des charges, différentes phases de paramétrage et de tests ont été mises en œuvre pour aboutir à un déploiement réalisé le 1^{er} octobre 2021. L'ensemble des professionnels concernés a été formé à la prise en main de ce nouvel outil.

Si cette mise en œuvre a concerné en première intention la cellule de recueil des informations préoccupantes, elle concerne en réalité tous les professionnels de la DEF et se déploiera dans les services jusqu'en 2023.

Les perspectives pour 2022

Après une première année de mise en place et de structuration, l'ODPE 79 souhaite en 2022 approfondir son déploiement et renforcer son rôle d'appui aux professionnels.

Constitution d'un réseau régional des ODPE

L'ODPE 79 souhaite se rapprocher des départements limitrophes aux Deux-Sèvres pour

constituer un réseau local des ODPE, ayant pour objectif de partager les expériences et approfondir certains sujets sur une échelle interdépartementale.

Si le réseau national des ODPE est riche en échanges et en apports méthodologiques, une déclinaison locale permettrait d'évoquer des questionnements et thématiques avec des territoires pour certains très semblables aux Deux-Sèvres (démographie, bassin d'emploi, problématiques, etc.) et avec lesquels des connexions sont déjà établies, notamment dans le cadre des missions de la protection de l'enfance.

Lancement du groupe de travail Administrateurs ad hoc (AAH)

A la suite du diagnostic réalisé en 2021, le Comité de pilotage de l'ODPE 79 a validé, le 08 novembre 2021, la constitution d'un groupe de travail avec les partenaires concernés pour réfléchir à des alternatives afin d'absorber la charge des mesures prescrites.

Au regard de l'urgence de la situation, le Parquet, les juges des enfants, le conseil des mineurs, le groupement départemental de gendarmerie, l'Unité d'accueil médico-judiciaire de l'Hôpital de Niort et l'UDAF ont ainsi été sollicités dès la fin d'année 2021.

Une première rencontre s'est tenue le 20 janvier 2022 pour présenter les éléments de diagnostic et recenser les structures à solliciter pour développer une mission d'administration ad hoc.

A la suite de ce premier temps d'échange, l'objectif est de mettre en place à très court terme une nouvelle rencontre en présence du secteur associatif, afin d'identifier les partenaires intéressés par la mission AAH et pour couvrir en priorité le Nord du Département.

Dans un second temps, le groupe de travail a pour objectif de travailler les modalités d'exercice de la mission dans le Département des Deux-Sèvres afin de fluidifier les échanges et l'articulation entre les partenaires et ainsi réduire les délais entre les différentes étapes du suivi de ces mesures, par le biais de procédures et le développement d'une culture commune.

Participation et prise en compte des publics

La question de la participation et de la prise en compte des publics accompagnés est de plus en plus centrale notamment dans les stratégies nationales diverses et dans le cadre légal.

Le Département des Deux-Sèvres s'est investi sur ce sujet dans le cadre des deux contractualisations relatives au plan pauvreté et à la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. En outre, l'ODPE a pour mission d'intégrer les publics accompagnés dans sa gouvernance.

Plusieurs perspectives ont été fléchées sur ce domaine pour l'année 2022 :

- Des demandes de formations pour la responsable de l'ODPE sur la participation des publics accompagnés et l'animation de temps de concertation et d'intelligence collective ont été faites
- Un projet de réaménagement des salles d'attente et de consultation des AMS en intégrant les publics concernés a été lancé et intégrera des observations des usages, un recueil des besoins des publics, un testing des aménagements par ces derniers, et des ajustements suite à leurs retours
- Diagnostic sur les modalités de collaboration avec les familles est envisagé

Le sujet de la collaboration des familles est important car dans les métiers de l'enfance et la famille, le registre de l'imposition est fréquent vis-à-vis des publics et des situations complexes auxquels les professionnels font face. L'objectif est donc de travailler sur la question des contraintes de ces publics et de davantage se mettre à leur place, pour être dans une démarche de co-construction.



Renouvellement et renforcement des partenariats

Le partenariat est au cœur des missions de l'OPDE et indispensable à la mise en œuvre de la politique enfance famille.

En 2022 il passe par :

- Des conventions à créer ou à renouveler avec par exemple (liste non exhaustive et mettant en exergue ce qui est engagé ou les priorités de contractualisations) :
 - une convention quadripartite entre le Département, l'Éducation nationale, le Parquet et le Tribunal Judiciaire sur les informations préoccupantes, l'absentéisme et décrochage scolaire et la conférence familiale,
 - une convention entre le Département et l'ADEPAPE sur le dispositif "jeunes adultes soutenus",
 - des conventions entre le Département et les lieux de soutien à la parentalité sur leur labellisation et la mise en place de permanences ;
- Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec les quatre MECS du territoire ;
- L'intégration au réseau de lutte contre la prostitution des mineurs de la Préfecture ;
- Une immersion de la PJJ au sein de la CRIP pour partager les expériences notamment sur le volet évaluation.

Afin de ne pas s'enfermer dans des protocoles, les conventions devront faire l'objet d'un suivi et d'échanges, avec une mise en œuvre souple, afin d'expérimenter et ajuster selon les besoins.

Autres projets 2022

L'année 2022 sera marquée par l'organisation d'une journée professionnelle de la direction Enfance famille sur le délaissement parental et le statut de l'enfant. Cette journée est destinée à l'ensemble des services (Protection maternelle infantile, Aide sociale à l'enfance et Action sociale généraliste) afin que les professionnels développent une culture commune sur le sujet.

Cette thématique est inscrite dans le schéma départemental enfance, adolescence et parentalité 2021-2022 ainsi que dans la contractualisation relative à la prévention et à la protection de l'enfance. Elle a pour vocation à être travaillée dans un second temps avec les partenaires.

Enfin, l'ODPE 79 a été sollicité pour réaliser un benchmark sur les centres parentaux. Ce travail intervient en appui d'une réflexion pilotée par la Maison départementale de l'enfance autour de la création d'un centre parental sur le territoire Deux-Sévrien, et inscrite dans le schéma départemental.



ANNEXES



/Annexes

Glossaire

AAH : Administrateur ad hoc	MECS : Maison d'enfants à caractère social
ADEPAPE : Association	MJAGBF : Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial
AED : Action éducative à domicile	MJIE : Mesure judiciaire d'investigation éducative
AEMO/AEMOI : Action éducative en milieu ouvert / intensive	MNA : Mineurs non accompagnés
AMS : Antenne médico-sociale	ODPE : Observatoire départemental de la protection de l'enfance
ARS : Agence régionale de santé	ONPE : Observatoire national de la protection de l'enfance
AS : Assistant social	OPP : Ordonnance de placement provisoire
ASE : Aide sociale à l'enfance	PEAD : Placement éducatif à domicile
ASG : Action sociale généraliste	PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse
ASSFAM : Assistants familiaux	PMI : Protection maternelle infantile
CAF : Caisse d'allocations familiales	RHJ : Résidence habitat jeune
CDPPE : Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance	SAJE : Service d'accueil de jour éducatif
CJM : Contrat jeune majeur	SAME : Service d'accueil mère-enfant
CLV : Comité local d'aide aux victimes	SI/SIAO : Services intégrés de l'accueil et de l'orientation
COFIL : Comité de pilotage	TISF/TISFI : Techniciens de l'intervention sociale et familiale / intensive
CRIP : Cellule de recueil des informations préoccupantes	UDAF : Union départementale des associations familiales
CT : Collectivité territoriale	
DDETSPP : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations	
DEF : Direction enfance famille	
DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques	
EAP : Enfance adolescence et parentalité	
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale	
HAS : Haute autorité de santé	
IP : Information préoccupante	
LVA : Lieu de vie et d'accueil	
MDE : Maison départementale de l'enfance	
MDPH : Maison départemental des personnes handicapées	

Arrêté de composition de l'ODPE 79



DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

N°

ARRÊTÉ
portant composition de l'observatoire départemental
de la protection de l'enfance

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES,

Vu la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, pris en ses articles L. 226-3-1 et suivants portant sur la composition de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance ;

Vu le décret n°2016-1285 du 29 septembre 2016 relatif à la composition pluri-institutionnelle de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance ;

ARRÊTE

Article 1 : Composition

L'observatoire départemental de la protection de l'enfance est composé comme suit :

Pour le Conseil départemental

- Le Président du Conseil départemental, représenté le cas échéant par le ou les élus en charge des politiques de protection de l'enfance
- Le Directeur général des services
- Le Directeur général adjoint en charge des solidarités
- Le Directeur de l'enfance et de la famille
- Le Directeur de l'autonomie
- Le Directeur de l'insertion et de l'habitat
- Le Chef de service de l'aide sociale à l'enfance (ASE)
- Le Chef de service de la protection maternelle et infantile (PMI)
- Le Chef de service de l'action sociale généraliste (ASG)
- Le Directeur de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE)
- Le Responsable de la mission mineurs non accompagnés (MNA)
- Le Conseiller technique enfance, adolescence et parentalité

-
- Le Référent jeunes majeurs
 - Le Chargé de contrôle et d'accompagnement des lieux d'accueil de la protection de l'enfance
 - Le Médecin référent de la protection de l'enfance
 - Un Représentant des assistants familiaux
 - Le Coordonnateur de l'Agora/Maison des Adolescents (MDA)
 - Un Représentant du secrétariat général de pôle
 - Un Représentant de la direction des ressources humaines

Pour les représentant de l'État dans le département

- Le Préfet des Deux-Sèvres ou son représentant qui peut être le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant
- Le Délégué départemental aux droits des femmes et des familles et à l'égalité
- Le Directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant
- Le Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant
- Le Directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant
- Le Commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son représentant

Pour la Justice

- Le Procureur de la République ou son représentant
- Le Substitut des mineurs
- Le Président du Tribunal Judiciaire (TJ) de Niort ou son représentant
- Un Juge des enfants, désigné par le Président du TJ de Niort
- Un représentant de l'ordre des avocats, spécialement formé pour représenter les enfants, désigné par le bâtonnier

Pour les organismes parapublics

- Le Directeur territorial de l'Agence régionale de santé ou son représentant
- Le Directeur de la Caisse d'allocations familiales des Deux-Sèvres ou son représentant
- Le Directeur de la Mutualité sociale agricole des Deux-Sèvres ou son représentant
- Le Directeur de la Maison départementale des personnes handicapées ou son représentant
- Le Directeur de l'Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique de La Roussille ou son représentant
- Le Directeur de L'Institut médico-éducatif de Villaine ou son représentant

Pour les associations concourant à la prévention et à la protection de l'enfance

- Le Président du Réseau enfance bocage Nord Deux-Sèvres (REBONDS) ou son représentant
- Le Président de l'Association Père Le Bideau (APLB) ou son représentant
- Le Président de l'Union pour l'enfance (UPE) ou son représentant

- Le Président de la Maison d'enfants à caractère social La Salamandre ou son représentant
- Le Président de l'Association Deux-Sèvrienne de la protection de la jeunesse (ADSPJ) ou son représentant
- Le Président de la Fédération régionale des lieux de vie et d'accueil ou son représentant
- Le Président de l'Association L'ESCALE ou son représentant
- Le Président de l'Association PASS'HAJ ou son représentant
- Le Président de l'Association UN TOIT EN GATINE ou son représentant
- Le Président de l'Association TOIT ETC ou son représentant
- Le Président de l'Association L'ESCALE – Poitou-Charentes ou son représentant
- Le Président de l'Association d'aide familiale populaire (AAFP 79) ou son représentant
- Le Président d'Intermède Nord 79 ou son représentant
- Le Président de l'Association d'aide à domicile en milieu rural des Deux-Sèvres (ADMR 79) ou son représentant
- Le Président du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles des Deux-Sèvres ou son représentant
- Le Président de l'Union départementale des associations familiales des Deux-Sèvres (UDAF 79) ou son représentant
- Le Président de l'Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance des Deux-Sèvres (ADEPAPE 79) ou son représentant
- Le Président de l'Association France Victime des Deux-Sèvres ou son représentant
- Le Président de l'Association L'appui ou son représentant
- Le Président de l'Association Mouvement Français du Planning Familial des Deux-Sèvres ou son représentant

Pour les acteurs du soin et de la santé

- Le Président du Conseil de l'ordre des médecins ou son représentant
- Le Président du Conseil de l'ordre des sages-femmes ou son représentant
- Le Président du Conseil de l'ordre des infirmiers ou son représentant
- Le Directeur du Centre hospitalier Nord Deux-Sèvres ou son représentant
- Le Responsable de l'Unité médico-psychologique enfants et adolescents (UMPEA)
- Le Directeur du Centre hospitalier de Niort ou son représentant
- Le Responsable du Centre médico-psychothérapique pour enfants ou son représentant
- Le Responsable du Centre médico-psychothérapique pour adolescents ou son représentant
- Le Directeur de la Polyclinique Inkermann ou son représentant
- Le Président de l'Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés (ADAPEI 79) ou son représentant
- Le Directeur du Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) ou son représentant
- Un Représentant de la pédiatrie du Centre hospitalier de Niort

- Un Représentant de la pédiatrie du Centre hospitalier Nord Deux-Sèvres
- Un Représentant de la pédopsychiatrie du Centre hospitalier de Niort
- Un Représentant de la pédopsychiatrie du Centre hospitalier Nord Deux-Sèvres
- Un Représentant de la maternité du Centre hospitalier de Niort
- Un Représentant de la maternité du Centre hospitalier Nord Deux-Sèvres
- Un Représentant de l'unité d'accueil médico-judiciaire (UAMJ)

Pour les acteurs de la formation

- Le Directeur de l'Institut régional du travail social (IRTS) Poitou-Charente ou son représentant
- Le Directeur général de l'Association régionale pour l'institut de formation en travail social (ARIFTS) Pays de Loire ou son représentant
- Un Représentant de l'Association pour la formation par alternance dans le secteur du sanitaire et social (AFASS) en Nouvelle-Aquitaine
- Un Représentant de l'Institut de formation professionnelle (IFP) Atlantique

Pour le public

- Des représentants des jeunes et des familles

Pour les personnes qualifiées

- Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine ou son représentant
- Le Président de l'Association des maires des Deux-Sèvres (ADM79) ou son représentant

Article 2 : Fonctionnement

En tant que de besoin, l'observatoire associe à ses travaux tout organisme ou personne qu'il estime utile.

Article 3 : Exécution

Monsieur le Président du Conseil départemental, Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur général adjoint, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs, affiché à la Maison du Département pendant un mois, et sera transmis au représentant de l'État.

Fait à Niort, le 26 JAN. 2021

Hervé de TALHOUËT-ROY



Président du Conseil départemental

CONTACT

Direction de l'Enfance et de la famille
05 49 06 77 25

odpe@deux-sevres.fr

Département des Deux-Sèvres
Mail Lucie Aubrac
CS 58880 - 79028 NIORT
www.deux-sevres.fr

